



Votre École Chez Vous

COLLÈGE DE ROUEN

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 3 AVRIL 2024

À ROUEN, UN COLLÈGE POUR ÉLÈVES HANDICAPÉS VA FERMER

Nul ne conteste les efforts considérables, et souvent pertinents, que l'État déploie pour scolariser des élèves en situation de handicap. Qui peut affirmer pour autant que tous les besoins sont couverts et que la situation est satisfaisante ?

Ce n'est pas par hasard si revient régulièrement, dans les rapports du médiateur de l'Éducation nationale ou de ceux de la Défenseure des Droits, la question de la scolarisation de ces élèves. Ce n'est pas par hasard si la Cour des Comptes, après une consultation citoyenne lancée en 2022, a décidé de s'auto saisir de ce sujet. En octobre dernier, plusieurs organisations syndicales d'assistants d'élèves en situation de handicap ont appelé à une grève, pointant le manque de moyens et les limites de l'inclusion de certains élèves en classe ordinaire. Très récemment, une enquête du magazine « Zone interdite » sur M6, montrait les limites de l'inclusion scolaire telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui.

Depuis 70 ans, une association, *Votre École Chez Vous*, existe qui scolarise à domicile des enfants et adolescents qu'une maladie ou un handicap empêche de rejoindre un établissement collectif. La scolarisation est gratuite, les enseignants qualifiés, diplômés, rémunérés. Les écoles sont laïques. A Paris, VECV gère une école primaire, un collège, un lycée, tous trois sous contrat, avec une contribution importante de l'État à la rémunération du corps enseignant. En 2011, elle a ouvert une école primaire à Rouen, qui est passée sous contrat en 2016. En 2017 VECV y a ouvert un collège.

Des milliers d'élèves ont été inscrits à VECV, parfois pour une ou deux années, parfois toute une scolarité. Certains parcours sont brillants, d'autre ont été interrompus par la maladie, voire le décès. Dans tous les cas, notre politique a été de considérer ces enfants d'abord comme des élèves, comme des citoyens en devenir, autonomes et responsables.

La mise sous contrat du collège de Rouen vient d'être refusée. La qualité même de collège hors contrat, actée lors de l'ouverture, nous est désormais déniée.

C'est la loi d'août 2021 sur « le renforcement du respect des principes de la république » qui nous est opposée. Cette loi entend notamment contrôler et décourager l'instruction en famille, qui devient dérogatoire et soumise à autorisation préalable. Tous les enfants sont censés être accueillis dans une école, une école doit avoir des murs. L'idée qu'une école puisse être pensée comme une communauté d'enseignants compétents, formés, se déplaçant au domicile d'élèves physiquement ou psychiquement diminués a été tout simplement ignorée.

Nous n'avons pas les moyens financiers de continuer à supporter seuls les coûts de fonctionnement de ce collège. Il fermera à la fin de cette année scolaire, laissant sans solution les 16 enfants actuellement scolarisés, et les 11 encore en liste d'attente.

La réussite scolaire d'enfants en situation de handicap est un sujet trop sérieux pour faire l'objet de querelles de préséance. Si la loi est un obstacle à cette réussite, il faut changer la loi.

Contact presse : Emmanuelle Quéré | communicationvecv@gmail.com

Contact association : Olivier Solliliage, vice-Président | 06 79 89 22 04 | olivier-solliliage@vecv.org

En savoir plus : www.vecv.org